

## ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE

### **Transition Energétique : Bilan de l'action d'accompagnement du petit tertiaire privé dans le cadre de SARE Rénov'Occitanie pour 2024 et perspectives 2025**

Depuis 2022, les réseaux consulaires (CCI et CMA) collaborent pour l'animation et l'accompagnement des entreprises possédant des locaux à usage tertiaire (Petit Tertiaire Privé) par l'intermédiaire du programme SARE Rénov'Occitanie. Cette opération est soutenue par la Région Occitanie qui a déployé en 2020 les Guichets Uniques de la rénovation énergétique des bâtiments.

En 2024, les CCI d'Occitanie ont accompagné les entreprises du secteur tertiaire dont la superficie est inférieure à 1000 m<sup>2</sup> avec :

- Des actions d'information de premier niveau :  
374 réponses ont été apportées. La quasi-totalité comportaient une partie sur le financement des améliorations, les autres parties sur des aspects techniques (gestes de rénovation, optimisation énergétique, amélioration des process...)
- Des actions personnalisées suite à une visite sur site :  
141 rapports ont été établis et présentés. Les comptes rendus portaient sur des conseils sur le bâti et sur les usages des procédés. Plus de 80 % des bénéficiaires envisagent un passage à l'acte pour l'amélioration énergétique de leur site.

En 2025, les CCI restent mobilisées sur les sujets de transition écologique et énergétique.

Si vous avez un projet, contactez votre conseiller qui vous présentera les dispositifs dont vous pouvez bénéficier.

### **Santé et Sécurité au travail : Bilan des actions de sensibilisation et d'accompagnement et programme 2025**

Les CCI d'Occitanie collaborent depuis plus de 5 années avec le Pôle Travail de la DREETS Occitanie et les Services Prévention des CARSAT Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour mettre à disposition des entreprises des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la santé et sécurité au travail.

En 2024, une opération spécifique traitant des Violences Sexuelles et Sexistes au Travail a été déployée pour mobiliser les employeurs sur la prévention VSST et les faire intégrer comme un risque professionnel à part entière.

Retrouvez [les supports et les outils](#) proposés aux 900 participants des 13 rencontres organisées avec les acteurs locaux dans les CCI Territoriales:

Les ateliers pour vous guider sur l'acquisition de nouvelles compétences sur la prévention des risques professionnels ont mobilisé plus de 400 participants.

Si vous souhaitez revoir un des 10 webinaires organisés en 2024, il vous suffit de consulter notre bibliothèque en ligne : [📺 Les rendez-vous sécurité ! - YouTube](#)

Ces partenariats autour de la santé et de la sécurité au travail, avec la DREETS et les CARSAT, sont reconduits en 2025.

Nous proposerons les Webinaires « Rendez-vous sécurité » et des ateliers pour vous acculturer à la prise en main d'outils et de méthodologie sur la prévention des risques professionnels (Réalisation Document Unique, évaluation du risque chimique, prévention du risque routier professionnel, des RPS, ...).

En complément, nous organisons un « PRST Tour 2025 » en CCI Territoriales avec des matinales

construites autour de retours d'expérience des acteurs et partenaires pour présenter les actions et outils du Plan Régional Santé Travail. Nous communiquerons en février sur les dates du PRST Tour et notre programme d'actions 2025

## ACTUALITES REGIONALES



### **Bo&Co, un traiteur local et zéro déchet**

Bo&co a été créé par Anissa Messaoudi en 2019. Avant de se lancer, la Montpelliéraine a travaillé dans la restauration collective plusieurs années, notamment comme responsable dans un hôpital. « J'ai longtemps vu le gaspillage alimentaire dans ces établissements. J'ai essayé de mettre en place des choses, mais rien ne fonctionnait » explique-t-elle. Elle décide alors de quitter son poste pour créer son service de traiteur éco-responsable.

[\*En savoir plus\*](#)

### **Enjeux de financement, appel de Bages, terrain d'innovation, l'enquête « Eau » d'Occitanie News**

En première ligne du réchauffement climatique, l'Occitanie a besoin de financements suffisants et d'adaptations réglementaires, pour déployer des solutions diverses et complémentaires sécurisant sa ressource en eau. Aux quatre coins de la région, des startups innovent dans le domaine, entre surveillance des cours d'eau en temps réel et machines mobiles de traitement.

[\*En savoir plus\*](#)

### **Cykero choisit Montpellier pour installer son unité de reconditionnement, un projet à plus de 20 M€**

L'entreprise Cykero, basée à Berlin en Allemagne et qui dispose de filiales en France, a choisi Montpellier pour construire son Technocentre 4.0, une unité industrielle robotisée de reconditionnement d'appareils électroniques. Ce complexe de plus de 3 500 m<sup>2</sup> avec showroom doit permettre au groupe de quadrupler ses ventes dès la première année de mise en service de son unité, prévue, elle, à la fin du premier semestre 2026.

[\*En savoir plus\*](#)

### **Pionnière dans la valorisation de la laine de mouton, Fertilaine récompensée pour son engrais innovant**

Alors que la filière laine française cherche à se restructurer, l'aveyronnais Fertilaine se pose comme un modèle à suivre en terme de valorisation locale avec son engrais universel à base de laine de mouton. Vendu en ligne et via un réseau de plus de 80 jardinerie et magasins spécialisés, ce fertilisant innovant se veut une alternative écologique et efficace aux engrais chimiques traditionnels. En plein développement, l'entreprise vise les 100 000 € de CA en 2025.

[\*En savoir plus\*](#)

### **Montpellier : la greentech Sweep, "licorne du carbone", fait le pari de l'impact**

En 2020, Rachel Delacour, avec ses associés Nicolas Raspal, Raphaël Güller et Yannick Chaze, fonde Sweep. Avec l'aide de l'IA et des données, cette start-up montpelliéraine entend donner aux entreprises les outils pour non seulement mesurer, mais aussi réduire leur empreinte carbone. Un défi ambitieux dans un monde où chaque tonne de CO<sub>2</sub> compte

[En savoir plus](#)

### **Micropep la commercialisation dès 2028 d'une alternative aux pesticides**

La startup toulousaine annoncé en novembre 2024 une levée de fonds complémentaire de 10 millions d'euros en plus des 27 millions d'euros levés en juillet dernier. L'entreprise porteuse de la technologie pionnière des micropeptides pour l'agriculture va pouvoir accélérer la mise sur le marché d'un biofongicide, un pesticide naturel destiné à remplacer les intrants polluants et destructeurs de la biodiversité.

[En savoir plus](#)

### **Les dernières actualités de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie (ORDECO) :**

- Les Déchets Dangereux en Occitanie, l'organisation des flux - [ICI](#)
- La Gestion des Déchets Inertes en 2021 en Occitanie - [ICI](#)
- Focus régional sur la filière REP Textiles, Linge de maison, Chaussures [TLC] Données Occitanie 2022 - [ICI](#)
- Premières synthèses de l'enquête Traitement 2022 des Déchets Ménagers et Assimilés - [ICI](#)



### **Les Chiffres Clés de l'Energie et des gaz à effet de serre en Occitanie - édition 2024**

L'Observatoire Régional du Climat et de l'Energie d'Occitanie (ORCEO) dresse l'état des lieux de la situation énergie-climat régionale sur la période 1990 – 2023.

[En savoir plus](#)

### **L'une des premières zones à énergie positive et bas carbone d'Occitanie voit le jour**

La Communauté d'Agglomération du Sicoval, la SPL ENOVA Aménagement, DEV'EnR, l'AREC et Volterres annoncent conjointement le lancement à grande échelle d'une ZAC à énergie positive et bas carbone, située sur l'Ecoparc du Rivel, entre Montgiscard et Baziège (31).

[En savoir plus](#)

### **Port-La Nouvelle : l'Occitanie se hisse en tête de l'éolien flottant avec un parc de 250 MW**

L'Occitanie franchit une étape décisive dans sa stratégie énergétique : un parc éolien flottant de 250 MW sera installé en Méditerranée d'ici 2028. Port-La Nouvelle devient un hub incontournable pour les énergies marines.

[En savoir plus](#)

### **Tarn. Amarenco assure un financement de 500 millions d'euros pour doper ses projets solaires en Europe**

Amarenco, un leader des énergies renouvelables basé dans le Tarn, obtient un financement majeur pour développer des infrastructures solaires en Europe et accélérer la transition énergétique.

[En savoir plus](#)

### **Modernisation de la ligne électrique 63 kV Fonclare - Lacabarède : un projet clé pour l'Occitanie**

La modernisation du réseau de transport d'électricité entre Mazamet et Béziers, d'une longueur de 76 km, marque une étape importante dans l'adaptation de l'infrastructure aux enjeux énergétiques et climatiques actuels. Ce projet de réhabilitation s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables (S3REnR).

[En savoir plus](#)

### **Avec ses voitures électriques sans permis, V-loc vise déjà le 1 M€ de CA deux ans après sa création**

Depuis 2022, le toulousain V-Loc redéfinit le secteur de la location avec une flotte de 200 véhicules

sans permis et 100 % électriques pour des courtes et moyennes durées. Déjà présente dans plusieurs grandes villes de France comme Lyon ou Bordeaux, la start-up, qui emploie huit salariés, veut doubler sa flotte en 2025 et s'implanter en Suisse et en Belgique.

[En savoir plus](#)

### **La métropole de Montpellier crée un cluster sur les énergies renouvelables**

Lors du salon Energaïa, qui s'est tenu les 11 et 12 décembre au parc des expositions de Montpellier, Michaël Delafosse, président de Montpellier Métropole, mais aussi maire de la ville, a présenté le cluster consacré aux énergies renouvelables (EnR) créé par la métropole.

[En savoir plus](#)



### **Réduire les emballages dans la filière viticole. C'est possible !**

Plusieurs entreprises de l'interprofession des Vins Pays d'Oc IGP ont mis en place un dispositif visant à inciter les caves coopératives ou producteurs privés à réduire leur utilisation d'emballages. Interview vidéo de Linda Filone, responsable RSE à l'interprofession des Vins Pays d'Oc IGP

[En savoir plus](#)

### **Occitanie : des refuges rénovés et plus durables**

La région Occitanie veut faire des montagnes une destination touristique accessible et durable. Cet engagement de la Région se traduit notamment dans la réhabilitation de ses refuges.

[En savoir plus](#)

### **L'Occitanie mise sur l'Habitat durable**

L'Occitanie renforce son engagement face à la crise du logement avec l'Acte II du Plan Habitat durable, mobilisant 50 millions d'euros pour allier justice sociale, transition écologique et soutien au secteur du bâtiment, et ce, d'ici 2028.

[En savoir plus](#)

### **La 18ème Edition de la Semaine de l'Eau aura lieu du 3 au 7 février 2025 sur le Campus de Fonlabour à Albi.**

Durant cette semaine, des visites, expositions, ateliers, sont proposés au public afin de sensibiliser à une gestion durable de la ressource en eau et présenter des innovations dans le domaine.

Dans le cadre du partenariat de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et de la Plateforme Technologique GH2O, nous proposons une **Journée des métiers le jeudi 6 février 2025** avec tenue de stands et pitches entreprises du domaine de l'eau à destination des jeunes et des professionnels.

*Si vous souhaitez participer en tant qu'exposant ou visiteur, merci de contacter Camille Gontié-Chargée de projets à la Plateforme Technologique GH2O - [camille.gontie@educagri.fr](mailto:camille.gontie@educagri.fr)*

[En savoir plus](#)

### **Agglo Tarbes Lourdes Pyrénées s'engage pour faciliter les trajets domicile-travail**

Depuis septembre 2024 et jusqu'au 28 février 2025, Tarbes Lourdes Pyrénées Mobilités lance une expérimentation avec Blablacar Daily pour développer le covoiturage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. L'objectif est d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets quotidiens. Pendant la durée de cette opération, les conducteurs recevront au minimum 1,5€ à chaque trajet réalisé en covoiturage au sein du périmètre de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, tandis que le trajet sera gratuit pour les passagers.

[En savoir plus](#)

## EN BREF



**Les déchets en France : un vivier de matières premières et d'énergie (chiffres Ademe)**

[+ d'infos](#)

**Produits d'hygiène : le grand nettoyage de l'Écolabel européen**

[+ d'infos](#)

**Le poids écologique du numérique : comment freiner l'emballage ? (avis Ademe)**

[+ d'infos](#)

**Regards croisés sur l'impact de l'IA générative (interviews Ademe)**

[+ d'infos](#)



**Énergies renouvelables : la France est-elle capable de relever le défi ? (Interview)**

[+ d'infos](#)

**ParaMaître : l'outil pour limiter l'impact de vos paramètres mobiles ! (conseil Ademe)**

[+ d'infos](#)



**Télétravail et travail hybride au cœur des enjeux du management de la qualité**

[+ d'infos](#)



**Récit d'entreprise en trajectoire Economie de la Fonctionnalité**

[+ d'infos](#)

## AGENDA

### > Evénements du mois



**16 janvier 2025 à 14h**

Webinaire CEE NEWS, organisé par le Club C2E de l'ATEE et l'ADEME

Tour d'horizon sur l'actualité réglementaire des CEE

[Plus d'informations](#)



**7 au 28 janvier 2025**

Pros de la RSE, venez faire évoluer la norme ISO 26000

AFNOR – à Montpellier et Toulouse

[Plus d'informations](#)



**Mardi 21 janvier 2025**

Droit du travail et évolutions légales

CCI Hérault, Mauguio de 9h30 à 11h30

[Plus d'informations](#)



**Lundi 27 janvier 2025**

Atelier Sobriété hydrique, traitement des eaux usées, réutilisation : quelles aides pour les entreprises ?

CCI Aveyron

[Plus d'informations](#)

-  **Mardi 28 janvier 2025**  
**Forum de l'éco-conception**  
Les rencontres pour développer une offre écologique  
Musée Mer Marine - Bordeaux  
[Plus d'informations](#)
-  **28 au 30 janvier 2025**  
**HYVOLUTION, l'évènement leader mondial de l'hydrogène**  
Porte de Versailles - Paris  
[Plus d'informations](#)

-  **30 janvier 2025 à 10h**  
**Webinaire « Les CEE Industrie en 2025 » organisé par l'ATEE AURA et BFC**  
Présentation du dispositif des CEE et notamment les nouvelles fiches d'opérations standardisées dédiées aux secteurs de l'industrie et du tertiaire  
[Plus d'informations](#)

## >> A venir

-  **Mardi 4 février 2025**  
**Atelier OIRA : identifiez les risques professionnels de votre entreprise et préparez votre document unique**  
CCI Hérault, Mauguio de 9h30 à 12h  
[Plus d'informations](#)
-  **Lundi 10 février 2025**  
**Atelier « Rédiger ou actualiser son Document Unique avec OiRA »**  
CCI Gers, Auch  
[Plus d'informations](#)
-  **Lundi 3 mars 2025**  
**Conférence Réussir sa transition environnementale : Choisir son label RSE**  
CCI Gers, Auch  
[Plus d'informations](#)
-  **Mardi 11 mars 2025**  
**Bien-être et santé mentale au travail**  
CCI Hérault, Mauguio de 9h30 à 11h30  
[Plus d'informations](#)
-  **Mardi 25 mars 2025**  
**Atelier OIRA : identifiez les risques professionnels de votre entreprise et préparez votre document unique**  
CCI Hérault, Mauguio de 9h30 à 12h  
[Plus d'informations](#)
-  **Mardi 6 mai 2025**  
**[Formation] 5 jours pour réussir sa démarche RSE**  
CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées, Tarbes  
[Contact : emilie.gandarias@tarbes.cci.fr](mailto:emilie.gandarias@tarbes.cci.fr)
-  **Jeudi 6 février 2025**  
**Explorons ensemble le Futur du travail !**  
Cité de l'Economie et des Métiers de Demain, Montpellier de 17h30 à 19h45  
[Plus d'informations](#)
-  **Lundi 10 février 2025**  
**Atelier « Rédiger ou actualiser son Document Unique avec OiRA »**  
CCI Aveyron (Rodez/Bourran)  
[Plus d'informations](#)
-  **Lundi 10 mars 2025**  
**Les technologiques de la mobilité pour un nautisme plus durable - Quelles synergies inter-filières pour un nautisme plus performant et innovant ?**  
AD'OCC – Maison Régionale de la Mer à Sète – de 9h à 16h  
[Plus d'informations](#)
-  **Mardi 18 mars 2025**  
**[Formation] 5 jours pour réussir sa démarche RSE**  
CCI Hérault, Mauguio  
[Plus d'informations](#)
-  **Jeudi 3 avril 2025**  
**Plénière RSE : la rencontre annuelle interentreprise !**  
CCI du Gers  
[Save the date](#)
-  **Jeudi 22 mai et vendredi 23 mai 2025**  
**[Formation] Devenir référent énergie en industrie avec le parcours de formation PROREFEI**

CCI Occitanie à Blagnac (2 jours + coaching)  
[Plus d'informations](#)

 **Mercredi 4 juin 2025**  
**INTERSUD 2025 - Les rencontres d'affaires industrielles en Occitanie : « les achats responsables dans l'industrie et la commande publique »**  
CCI Hérault et CCI Occitanie, Parc des Expositions de Béziers de 8h30 à 18h  
[Plus d'informations](#)

 **Mardi 10 juin 2025**  
**L'impact de la RSE sur la marque employeur**  
CCI Hérault, Mauguio de 9h30 à 11h30  
[Plus d'informations](#)

 **Jeudi 12 juin et vendredi 13 juin 2025**  
**[Formation] Devenir référent énergie en industrie avec le parcours de formation PROREFEI**  
CCI Hérault à Béziers (2 jours + coaching)  
[Plus d'information](#)

## VEILLE REGLEMENTAIRE

### > Zoom du mois

#### Instruction Ministérielle du 03/12/2024 (non publiée au JO) : Actions nationales 2025 de l'inspection des installations classées

Comme chaque année, cette instruction détaille les actions prioritaires pour l'inspection des installations classées en 2025. Elle définit des orientations de politique publique et spécifie les inspections à réaliser, les entreprises concernées et le nombre d'inspections prévues par région.

L'Instruction définit les actions prioritaires pour l'année 2025 pour les inspecteurs des installations classées (ICPE). Elle met l'accent sur **quatre axes principaux** :

1. **Renforcer la performance environnementale des installations industrielles et agricoles**
2. **Accélérer la délivrance des autorisations environnementales**
3. **Intégrer les risques technologiques et sanitaires à l'échelle de la planification et de l'aménagement**
4. **Améliorer le dialogue territorial et la mobilisation sur l'inspection des ICPE**

#### Contexte :

Le document souligne l'importance de l'inspection des ICPE pour la protection de l'environnement et de la santé humaine. Il rappelle les enjeux nationaux liés à la transition écologique, notamment la décarbonation de l'industrie, la sobriété énergétique et la préservation de la biodiversité. Il mentionne également l'impact des récentes crises, comme l'accident de Rouen en 2019, sur l'évolution des pratiques de l'inspection des ICPE.

#### Actions prioritaires :

##### 1. Performance environnementale

- **Priorité à l'instruction des dossiers de modification/extension importants** et aux nouveaux projets, avec un délai de procédure raccourci.
- **Renforcement des inspections de terrain**, considérées comme un "engagement pris à la suite de l'accident de Rouen en 2019". "Les inspections de terrain sont l'autre pilier prioritaire d'action. Elles sont un engagement pris à la suite de l'accident de Rouen en 2019, elles contribuent au contrat social autour de l'implantation des activités industrielles et agricoles, elles permettent de mettre en évidence des progrès utiles tant sur le plan de la performance environnementale des installations, de la maîtrise technique que le pragmatisme opérationnel de l'inspection des ICPE. Elles permettent donc également une bonne qualité du regard dans l'instruction des dossiers."
- **Lutte contre les installations illégales** notamment de gestion des déchets.

- **Actions de police environnementale auprès des établissements industriels et agricoles** visant à prévenir et réduire les risques et nuisances.

## 2. Délivrance des autorisations

- **Objectif d'une réponse plus rapide aux demandes d'autorisation ICPE**, avec un suivi attentif des délais de procédure. « Le Gouvernement a par ailleurs conduit une réflexion sur les demandes d'autorisation en DREAL, en particulier sur l'orientation des ICPE, depuis plusieurs années, et vous demande de vous inscrire dans cette orientation. »
- **Amélioration de la qualité et de la proportionnalité des dossiers** déposés par les exploitants, afin de faciliter l'instruction.

## 3. Intégration à la planification territoriale

- **Contribution à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)** et des schémas d'aménagement.
- **Gestion des sites et sols pollués**, avec expertise et information des tiers intéressés.

## 4. Dialogue territorial

- **Mobilisation sélective sur l'inspection des ICPE** dans les réunions d'accompagnement territorial, afin de libérer du temps pour l'instruction des dossiers et les inspections de terrain.

### Actions nationales spécifiques (Annexe) :

L'annexe du document détaille **11 actions nationales** à mettre en œuvre en 2025, regroupées en 5 volets :

1. **Actions de police environnementale après des établissements industriels et agricoles** (7 actions)
2. **Autres missions de police, dans et hors des installations classées** (4 actions)
3. **Intégrer les risques technologiques et sanitaires à l'échelle de la planification et de l'aménagement** (3 actions)
4. **Déclinaison aux ICPE du Plan d'action interministériel 4 (PFAS)** (2 actions)
5. **Actions au choix pour l'année 2025 selon le profil de la région** (6 actions, dont une action d'initiative régionale)

Ces actions ciblent des thématiques variées, telles que:

- Les rejets aqueux industriels
- Les mousses anti-incendie
- La maîtrise des risques accidentels
- Les installations de combustion moyenne de puissance
- La lutte contre les trafics illégaux de déchets
- Le contrôle des produits chimiques dangereux
- La modernisation des installations industrielles
- L'agriculture et l'agro-alimentaire
- Les déchets
- La sobriété hydrique

[Consulter l'Instruction ...](#)

## Décret n° 2024-1166 du 5 décembre 2024 instituant la filière de responsabilité élargie des producteurs de textiles sanitaires à usage unique

**Ce décret marque une étape importante dans la gestion des déchets, en particulier ceux issus des produits d'hygiène. Il s'agit de la 20<sup>ème</sup> filière REP mise en place en France.**

### Qu'est-ce que ce décret ?

Ce décret met en place une **filière à responsabilité élargie du producteur (REP)** spécifiquement pour les **textiles sanitaires à usage unique**. Cela signifie que les entreprises qui produisent ou importent ces produits (comme les lingettes, les couches, etc.) sont désormais responsables de leur gestion tout au long de leur cycle de vie, de la production jusqu'à l'élimination.

### Pourquoi cette nouvelle réglementation ?

- **Impact environnemental** : Les textiles sanitaires à usage unique représentent une part importante des

déchets ménagers et posent des problèmes environnementaux liés à leur fabrication, leur utilisation et leur élimination.

- **Principe du pollueur-payeur** : Ce décret s'inscrit dans une logique de responsabilité environnementale, où ceux qui produisent les déchets doivent contribuer à leur gestion.

#### Quels sont les principaux points abordés dans le décret ?

- **Définition des textiles sanitaires à usage unique** : Le décret donne une définition précise de ces produits, incluant les lingettes, les équipements de protection individuelle, etc.

Liste non exhaustive :

- **Lingettes** :

- Lingettes pré-imbibées : pour le visage, le corps, le bébé, l'entretien des surfaces, etc.*

- Lingettes sèches : pour le nettoyage, le démaquillage, etc.*

- **Équipements de protection individuelle (EPI)** :

- Masques : chirurgicaux, FFP2, etc.*

- Blouses : jetables pour les professionnels de santé, les laboratoires, etc.*

- Sur-chaussures : jetables pour les zones propres.*

- Charlottes : jetables pour les cheveux.*

- **Produits d'hygiène en papier (hors lingettes)** :

- Essuie-tout : en rouleaux ou en feuilles.*

- Mouchoirs : en papier ou en tissu non tissé.*

- Nappes, sets et serviettes de table : jetables.*

- **Produits d'hygiène et de protection intime absorbants** :

- Couches : pour bébés et adultes.*

- Protections féminines : serviettes hygiéniques, tampons.*

- Produits d'incontinence : slips absorbants, alèses.*

- **Produits utilisés pour des soins médicaux** :

- Compresses : non tissées, stériles ou non.*

- Rouleaux de coton : pour les soins.*

- Dispositifs médicaux jetables : pansements, bandages, etc*

- **Responsabilité des producteurs** : Les producteurs sont tenus de financer la collecte, le tri et le traitement de ces déchets .
- **Création d'éco-organismes** : Des organismes spécialisés seront mis en place pour gérer cette filière et assurer une collecte efficace des déchets. Comme dans les autres filières REP, ces éco-organismes seront financés via l'adhésion des producteurs.
- **Objectifs de prévention** : Le décret encourage également la prévention de la production de ces déchets, en favorisant les alternatives réutilisables et en informant les consommateurs.
- **Coûts pour les entreprises** : Les entreprises productrices devront supporter des coûts supplémentaires liés à la gestion de cette filière.

[Consulter le décret ....](#)

[Comprendre les principes des filières REP ...](#)

## >> Dernières publications

Période du 27/11/2024 au 24/12/2024

### ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- [Instruction TECP2421014J du 03/12/2024](#) Actions nationales 2025 de l'inspection des installations classées - **cf. Zoom ci-dessus**
- [Décision Communautaire 2024/2974 du 29/11/2024](#) (JOUE du 06/12/2024) Conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD), au titre de la directive relative aux émissions industrielles, dans le secteur des forges et fonderies
- [Rectificatif 2024/2974 du 29/11/2024](#) (JOUE du 20/12/2024) Rectificatif aux conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) dans le secteur des forges et fonderies

## Déchets - Sites et sols pollués

- Arrêté TECP2327909A du 20/12/2024 (JO n°304 du 24/12/2024) Cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur applicables aux textiles sanitaires à usage unique
- Arrêté TECP2430501A du 12/12/2024 (JO n°296 du 15/12/2024) Agrément d'un système individuel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de voitures particulières, de camionnettes, de véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (RENAULT TRUCKS)
- Arrêté TECP2430503A du 12/12/2024 (JO n°296 du 15/12/2024) Agrément d'un système individuel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de voitures particulières, de camionnettes, de véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (TESLA FRANCE)
- Arrêté TECP2430500A du 06/12/2024 (JO n°293 du 12/12/2024) Agrément d'un producteur en système individuel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de voitures particulières, de camionnettes, de véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (HONDA MOTOR EUROPE LTD - SUCCURSALE France)
- Arrêté TECP2432263A du 06/12/2024 (JO n°293 du 12/12/2024) Agrément d'un producteur en système individuel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de voitures particulières, de camionnettes, de véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (SUZUKI France)
- Arrêté TECP2432281A du 06/12/2024 (JO n°293 du 12/12/2024) Agrément d'un système individuel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de voitures particulières, de camionnettes, de véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (JAGUAR LAND ROVER France)
- Décret 2024-1166 du 05/12/2024 (JO n°288 du 06/12/2024) Institution de la filière de responsabilité élargie des producteurs de textiles sanitaires à usage unique - **cf. Zoom ci-dessus**
- Arrêté TECP2429021A du 02/12/2024 (JO n°286 du 04/12/2024) Agrément d'un système individuel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de voitures particulières, de camionnettes, de véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (SAIC MOTOR FRANCE)
- Arrêté TECP2429022A du 02/12/2024 (JO n°286 du 04/12/2024) Agrément d'un système individuel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de voitures particulières, de camionnettes, de véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (IVECO France)
- Arrêté TECP2417260A du 02/12/2024 (JO n°287 du 05/12/2024) Agrément d'un organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur des pneumatiques (Association Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatiques)
- Règlement 2024/3229 du 18/10/2024 (JOUE du 20/12/2024) Modification du règlement européen n° 1013/2006 en ce qui concerne les amendements relatifs aux transferts de déchets d'équipements électriques et électroniques
- Règlement 2024/3230 du 18/10/2024 (JOUE du 20/12/2024) Modification du règlement européen n°2024/1157 en ce qui concerne les amendements relatifs aux transferts de déchets d'équipements électriques et électroniques, convenus dans le cadre de la convention de Bâle

## Eau

- Décret 2024-1098 du 02/12/2024 (JO n°286 du 04/12/2024) Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- Directive 2024/3019 du 27/11/2024 (JOUE du 12/12/2024) Directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines

## Air & Climat

- Décision Communautaire 2024/3124 du 05/12/2024 (JOUE du 13/12/2024) Révision du protocole de 1999 à la convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique
- Décret 2024-1084 du 29/11/2024 (JO n°284 du 02/12/2024) Aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants
- Règlement 2024/3012 du 27/11/2024 (JOUE du 06/12/2024) Cadre de certification de l'Union européenne relatif aux absorptions permanentes de carbone, à l'agrostockage de carbone et au stockage de carbone dans des produits

## Energie

- Décret 2024-1203 du 23/12/2024 (JO n°304 du 24/12/2024) Transfert des biens, droits et obligations de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire à l'Etat et au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et modification des activités du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- Circulaire LRUL2433645C du 21/12/2024 (BO Ecologie et Développement Durable du 21/12/2024) Plafonds de ressources applicables en 2025 à certains bénéficiaires des subventions de l'Agence nationale de l'habitat

(Anah)

- Arrêté TECP2434480A du 20/12/2024 (JO n°303 du 22/12/2024) Modalités de certification prévues à l'article L. 164-1-1 du code minier, référentiel, modalités d'audit et conditions d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté TECL2410701A du 04/12/2024 (JO n°294 du 13/12/2024) Précisions sur les conditions économiquement acceptables dans lesquelles les ombrières comportant un procédé de production d'énergies renouvelables doivent être installées sur la superficie des parcs de stationnement
- Arrêté TECP2418019A du 04/12/2024 (JO n°295 du 14/12/2024) Cas dans lesquels les obligations d'installations d'ombrières et de procédés de production d'énergies renouvelables ne s'appliquent pas en raison de l'impossibilité technique de ne pas aggraver un risque technologique, pour les ICPE et les infrastructures où stationnent des véhicules de transports de marchandises dangereuses
- Arrêté TECP2430793A du 04/12/2024 (JO n°299 du 19/12/2024) Conditions du tarif d'achat de l'électricité produite par les éoliennes offshore lauréates de l'appel à projets « Système énergétique - Villes et territoires durables »
- Décret 2024-1122 du 04/12/2024 (JO n°287 du 05/12/2024) Evolution des modalités de transmission de l'attestation de conformité des installations raccordées au réseau public de distribution d'électricité
- Arrêté TECP2430376A du 04/12/2024 (JO n°292 du 11/12/2024) Contrôle et attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur
- Avis Communautaire C/2024/7064 du 04/12/2024 (JOUE du 04/12/2024) Plan d'action de l'Union européenne en matière d'énergie éolienne
- Arrêté TECP2432093A du 03/12/2024 (JO n°290 du 08/12/2024) Classement des réseaux de chaleur et de froid
- Décret 2024-1100 du 02/12/2024 (JO n°286 du 04/12/2024) Création de l'article D. 221-17-1 du code de l'énergie

## Bruit

Aucun texte significatif identifié

## Environnement - Développement Durable - Nature et paysages

- Arrêté PTDM2433106A du 04/12/2024 (JO n°290 du 08/12/2024) Répartition des quotas d'effort de pêche pour certaines activités de pêche professionnelle en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français pour l'année 2024
- Décret 2024-1101 du 03/12/2024 (JO n°286 du 04/12/2024) Conduite des expertises réalisées en vue de l'indemnisation des conséquences des désordres causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
- Règlement 2024/3005 du 27/11/2024 (JOUE du 12/12/2024) Transparence et intégrité des activités de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)
- Règlement 2024/3024 du 27/11/2024 (JOUE du 06/12/2024) Introduction de nouveaux modules relatifs aux comptes économiques de l'environnement
- Arrêté TECP2418017A du 21/11/2024 (JO n°295 du 14/12/2024) Cas dans lesquels tout ou partie des obligations d'intégrer un procédé de production d'énergies renouvelables ou un système de végétalisation basé sur un mode cultural ne recourant à l'eau potable qu'en complément des eaux de récupération, garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation et favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité, sont écartées ou soumises à des conditions de mise en œuvre spécifiques pour les installations soumises à autorisation, enregistrement ou déclaration, dès lors que les obligations sont incompatibles avec les caractéristiques de l'installation, notamment les risques qu'elle présente

## Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

Aucun texte significatif identifié

## Risques - Sécurité - Santé

- Avis Communautaire TECP2433544V du 20/12/2024 (BO Ecologie et Développement Durable du 20/12/2024) Obligation de communiquer des informations sur les substances contenues dans les articles, en application des articles 7.2 et 33 du règlement (CE) n° 1907/2006 REACH
- Règlement 2024/3121 du 16/12/2024 (JOUE du 17/12/2024) Reconnaissance de certains organismes de contrôle comme ayant compétence pour effectuer les contrôles et délivrer des certificats biologiques dans les pays tiers aux fins des importations de produits biologiques dans l'Union
- Arrêté TECP2431547A du 03/12/2024 (JO n°287 du 05/12/2024) Transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (« arrêté TMD »)
- Arrêté TECP2428688A du 20/11/2024 (JO n°295 du 14/12/2024) Modification ou introduction de nouvelles dispositions relatives au transport terrestre des marchandises dangereuses par voies terrestres («arrêté

TMD»)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !

Maxime DESCHUYTENEER  
Conseiller Entreprise DD - Industrie  
05 62 61 62 56 [m.deschuyteneer@gers.cci.fr](mailto:m.deschuyteneer@gers.cci.fr)

Sarah MATHIEU  
Conseillère Entreprise SST - Emploi RH  
05 62 61 62 17 [s.mathieu@gers.cci.fr](mailto:s.mathieu@gers.cci.fr)



Place Jean David  
32004 AUCH Cedex  
[www.gers.cci.fr](http://www.gers.cci.fr)

Légende des pictogrammes thématiques :



Sécurité



Environnement



Qualité



Energie



Développement  
Durable